

# L'islam en questions et réponses

Superviseur général:  
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

## 155990 - Ce qui se dit à propos de l'exaucement de l'invocation de la femme enceinte est-il vrai?

---

### question

Il est dit dans les échanges en cours dans certains forums que l'invocation de la femme enceinte est exaucé. Est-ce vrai?

### la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Premièrement, Allah Très-haut dit: « Et votre Seigneur dit: **Appelez-Moi, Je vous répondrai. Ceux qui, par orgueil, se refusent à M'adorer entreront bientôt dans l'Enfer, humiliés** »(Coran,41:60).

Selon un hadith de Nouman ibn Bachir (P.A.a): **L'invocation c'est l'adoration.** (Rapporté par Abou Dawoud,1479) et jugé authentique par cheikh al-Albani dans Sahih Abou Dawoud) Aussi convient-il que le croyant ait un fréquent recours à l'invocation en toute heure et qu'il privilégie les heures d'exaucement pour fonder son espoir d'obtenir l'exaucement de ses invocations. Voir la réponse donnée à la question n° [22348](#).

Deuxièmement, nos recherches ne nous ont pas permis de découvrir que l'invocation de la femme enceinte est exaucée. Car elle reste comme les autres femmes. Si toutefois l'auteur de la question entend parler des ultimes moments de l'accouchement, l'invocation prononcée par une femme en cette situation entre dans le cadre général des arguments selon lesquels est exaucée toute invocation formulée en cas d'angoisse et de difficulté. C'est dans ce sens que le Très-haut dit:

**N'est-ce pas Lui qui répond à l'angoissé quand il L'invoque?** Coran,26:62) Nul doute que la femme en travail est confrontée aux plus intenses douleurs et mérite bien qu'on exauce ses invocations.

# L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

Pour en savoir davantage sur les situations et moments de l'exaucement des invocations, voir la réponse donnée à la question n°[22438](#).

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit à propos des situations favorables à l'exaucement des invocations: « En fait partie le cas de contrainte. En effet, Allah le Transcendant et Très-haut vient au secours de l'affligé qui L'invoque car il est bien connu que dans une telle situation on L'invoque sincèrement tout en éprouvant le besoin de Lui et en croyant qu'Il est capable de lever la contrainte. Voilà pourquoi, Il vient au secours de l'affligé, fut-il un mécréant. Sous ce rapport, le Très-haut dit: **Quand une vague les recouvre comme des ombres, ils invoquent Allah, vouant leur culte exclusivement à Lui; et lorsqu'Il les sauve, en les ramenant vers la terre ferme, certains d'entre eux deviennent réticents** (Coran,31: 32) Extrait des fatwas nouroun alla ad-darb.

Allah le sait mieux.